

# PALESTINE – SOLIDARITÉ

<http://www.palestine-solidarite.org>

## Journal de Côte d'Ivoire

N° 26 du 26.02 au 16.03.12

Par C.De Broeder & M.Lemaire

a) Le "Journal d'Iran" est visible sur les blogs :

<http://journaldeguerre.blogs.dhnet.be/>

<http://journauxdeguerre.blogs.lalibre.be/>

b) sur le site de Eva Resis : [no-war.over-blog.com](http://no-war.over-blog.com)

c) sur le site de Robert Bibeau : <http://www.robertbibeau.ca/palestine.html>

d) Et sur le site Palestine Solidarité : [http://www.palestine-solidarite.org/Journaux\\_Cote\\_dIvoire.htm](http://www.palestine-solidarite.org/Journaux_Cote_dIvoire.htm)

NB : Si vous voulez-me contacter ou obtenir le Journal par mail une seule adresse : [fa032881@skynet.be](mailto:fa032881@skynet.be)

### Sommaire

Législatives en Côte d'Ivoire: le Premier ministre a remis sa démission.

[«Côte d'Ivoire : le coup d'Etat» Gbagbo raconte lui-même son 11 avril.](#)

[«Côte d'Ivoire : le coup d'Etat».](#)

[Lybie -Côte- d'ivoire : Quand l'Occident décime les peuples au nom de la démocratie.](#)

1 Médias

Les Mercenaires de Kadhafi et la Division de l'Afrique

Côte d'Ivoire occupé :

[CPI / Le maire de la Haye en soutien à Laurent Gbagbo.](#)

2 Politique

GOVERNANCE DE OUATTARA: AUTANT EN EMPORTE LA BETISE

3 Sur le terrain

[Maître Emmanuel Altit, avocat de Gbagbo : « Voici les batailles judiciaires à venir » \(exclusif\).](#)

[Côte d'Ivoire : le parti de Gbagbo récuse la CNE.](#)

4 Confection d'un gouvernement...

[Législatives en Côte d'Ivoire: le Premier ministre a remis sa démissionFORMATION D'UN NOUVEAU](#)

[GOVERNEMENT: LE FPI N'EST PAS INTERESSEvv](#)

5 Politique internationale

[Les grandes manœuvres](#)

[Cour pénale internationale](#)

[5-1 CPI, UN TRIBUNAL HAUTEMENT POLITIQUE.](#)

[Cour pénale internationale](#)

[5-2 France](#)

[5-2-1 Des français vont porter plainte contre sarkozy à la CPI.](#)

[5-2-2 Lettre ouverte à nicolas sarkozy : vous devez dire aux français pourquoi vous n'avez pas fait le choix du recomptage et que vous avez opté pour les bombes en Côte d'Ivoire](#)

[5-2-3 Epreuve de vérité : La fin du film sonnera très bientôt celle de la CPI pour inefficacité.](#)

[5-2-4 Côte d'Ivoire : la CPI élargit l'enquête et inclut la période allant de 2002 à 2010.](#)

[5-2-5 Dr BOGA Sako Gervais : La CPI expose au grand jour les insuffisances de l'Avocat de Gbagbo.](#)

Tiré à part :

Législatives en Côte d'Ivoire: le Premier ministre a remis sa démission.

IRIB- Le Premier ministre ivoirien Guillaume Soro a présenté jeudi la démission de son gouvernement au président Alassane Ouattara qui l'a acceptée, près de trois mois après les élections législatives de fin 2011, a-t-on appris de source officielle.

"Ma qualité de député ne me permet plus d'occuper des fonctions dans le pouvoir exécutif. C'est pourquoi je décide de rendre ma démission ainsi que celle du gouvernement que j'ai dirigé", a déclaré M. Soro, lors d'une cérémonie retransmise à la télévision publique. "J'ai eu grand plaisir à travailler avec vous. J'ai eu aussi la chance d'avoir une équipe compétente et déterminée", a poursuivi M. Soro, élu dans la circonscription de Ferkéssédougou (nord), s'adressant à M. Ouattara. Cette démission du gouvernement intervient après la proclamation ce jeudi des résultats définitifs des législatives de décembre 2011, qui ont confirmé la victoire du parti du président Ouattara à ce scrutin, boycotté par le camp de l'ancien chef d'Etat Laurent Gbagbo.

09/03/2012

[«Côte d'Ivoire : le coup d'Etat» Gbagbo raconte lui-même son 11 avril.](#)

Précisions importantes : ce livre, riche en informations sur le coup d'Etat qui a été fomenté en Côte d'Ivoire mérité être lu.

Le Mosourpa, cependant, tient à préciser qu'il est en total désaccord avec la vision de l'auteur concernant sa vision sur le génocide des Tutsis au Rwanda.

Domage pour l'unité et la cohésion du livre, ce qui n'enlève pas la pertinence de la plupart des passages du livre, ceux qui concernent la Côte d'Ivoire.

Il faut commander ce livre via votre libraire, si vous ne le trouvez pas en rayon.

«Côte d'Ivoire : le coup d'Etat».

Le livre est intitulé «Côte d'Ivoire : le coup d'Etat». Il est écrit par le journaliste d'investigation Charles Onana et préfacé par l'ancien président sud-africain Thabo Mbeki. Et il apparaît d'ores et déjà comme un livre-événement, tant les révélations et les rappels utiles y sont foisonnants. Le livre contient également des documents et des courriers inédits que Charles Onana a réussi à se procurer, provenant notamment de ministres français. Déjà en vente en France, «Côte d'Ivoire : le coup d'Etat» sera-t-il autorisé à la vente en Côte d'Ivoire ? Il faudrait pour cela que des libraires ou des distributeurs aient le courage de le commander... Le Nouveau Courrier publie ici des «bonnes feuilles» de ce livre. Il s'agit du témoignage du président Laurent Gbagbo, qu'il a pu faire parvenir à Charles Onana depuis sa réclusion, et qui va, à coup sûr, déranger des milieux internationaux très haut placés. Ses accusations contre l'armée française, qui a selon lui tiré sur de jeunes manifestants Ivoiriens pour les disperser ou les empêcher de rallier sa résidence, et qui a visiblement profité d'une conversation téléphonique pour le localiser dans la résidence et bombarder sa chambre, sont très claires. Elles montrent une petite partie de ce qu'il a à dire, et constituent une alerte pour tous les hommes de bonne volonté. En effet, le pouvoir Ouattara et la Sarkozie doivent absolument comprendre qu'une éventuelle élimination physique du témoin gênant de Korhogo serait lourde de conséquences pour la Côte d'Ivoire. A court, moyen et long terme.

Gbagbo raconte comment une bombe a atterri dans sa bibliothèque

«Ce sont les soldats français qui ont tout fait. Ils ont bombardé du 31 mars au 11 avril 2011. Il y a eu des bombardements sporadiques avec largage des bombes. Le ministre français de la Défense, Alain Juppé, avait manifesté le désir de parler avec moi. Mon conseiller Désiré Tagro était venu me dire que cette demande venait de monsieur Charles Millon, l'ancien ministre de la Défense du gouvernement Juppé en 1995. En fait, monsieur Millon avait été à l'université de Lyon avec moi. Tagro m'avait fait part de cette demande le 10 avril 2011 à mon réveil matinal. J'étais sur le point d'aller prendre ma douche lorsque Tagro m'a informé du souhait de monsieur Juppé. Quand j'ai fini de prendre ma douche, j'ai retrouvé Tagro qui m'attendait le téléphone à l'oreille. Il était encore en communication avec monsieur Millon. Soudain, une bombe explose sur le toit de ma chambre. Millon demande alors à Tagro ce qui se passe. Tagro lui répond qu'on est en train de vouloir tuer le président. Ceux qui ont largué cette bombe ont tout détruit dans la pièce. J'avais une collection de livres d'auteurs romains et grecs traduits en français que je conservais jalousement depuis quarante ans, tous ont brûlé. Ma bibliothèque constituée depuis l'époque où j'étais étudiant est partie en fumée en quelques minutes seulement.»

Gbagbo explique pourquoi il a demandé à l'armée ivoirienne de ne plus se battre

«Le 10 avril 2011, notre informateur au ministère de la Défense à Paris nous a dit que ce jour-là, c'était 6+3. C'est-à-dire 6 hélicoptères plus 3 autres. Il faut savoir qu'auparavant, c'était uniquement trois hélicoptères qui nous bombardaient. Les snipers étaient également postés sur le toit de l'ambassadeur de France en Côte d'Ivoire. Qui est mitoyen à ma résidence. Leur rôle essentiel était de tirer sur les jeunes Ivoiriens qui manifestaient ou s'avançaient à sortir à proximité de ma résidence. Ainsi, lorsqu'on m'apprend que les chars français sont à Cocody, le commandant des Forces spéciales, l'officier de frégate Boniface Konan, me fait parvenir un message disant qu'il ne peut plus combattre, car les soldats sont dispersés. Le message souligne que les chars et les hélicoptères français ne cessent de tirer sur les soldats ivoiriens. Le 10 avril, j'ai dit à Konan qu'il devait cesser les combats pour ne pas faire tuer les soldats. Je ne pouvais accepter de voir mourir inutilement les dignes fils de mon pays face à des gens qui voulaient uniquement ma tête. J'ai demandé qu'on me laisse attendre sereinement le dénouement à la Résidence. Les soldats voulaient me mettre à l'abri. Mais je leur ai dit que je n'étais pas militaire mais chef de l'Etat. Ce qui m'importait le plus, c'était leur sécurité et non pas la mienne devant le feu français. A ce moment, Konan me dit la gorge serrée : «Monsieur le président, les Français ont tout détruit».

Gbagbo : «Ce sont les soldats français qui filmaient ma capture

«En fait, les Français ont encerclé la résidence et au lieu d'achever leur mission, c'est-à-dire de venir me prendre eux-mêmes, ils ont plutôt envoyé les rebelles me prendre. Je tiens tout de même à préciser qu'ils ont envoyé les rebelles m'arrêter devant les caméras. Toutes les images que vous avez reçues sont les images des soldats français. Ce sont les soldats français qui filmaient ma capture. Ils tournaient avec des caméras à la résidence et à l'hôtel du Golf. Plus tard, ils ont fait venir des journalistes français pour d'autres images de moi. Il n'y avait pas de journalistes africains tournant les images au moment de mon arrestation.»

La tentative de «corruption» de l'administration Obama

«Un sous-secrétaire d'Etat américain m'a téléphoné et m'a parlé pendant au moins une heure. Il me disait que si je partais du pouvoir, je ne serais pas poursuivi, je pourrais m'exiler avec soixante-quatre personnes de mon entourage et que tous seraient pris en charge. Quant à moi, je serais logé, nourri et blanchi, j'aurais un travail et des revenus équivalant à 2 millions de dollars, etc. Cette conversation ou plutôt ce monologue était surréaliste.

Il y avait un tel décalage entre ce que disait ce monsieur et la réalité que je vivais avec le peuple ivoirien que son discours était indigeste. J'ai finalement raccroché, fatigué de l'entendre pérorer sur les propositions qui m'attendaient si j'acceptais de quitter le pouvoir. Je me suis dit qu'il y avait quelque chose d'étrange dans ce discours. Quel était le sujet ? A mon avis, c'était le résultat des élections présidentielles. Ils ont tous prétendu que j'avais perdu les élections présidentielles mais le Conseil constitutionnel de mon pays a dit le contraire. J'ai demandé de recompter les voix, ils ont refusé. J'ai même proposé une commission d'enquête indépendante internationale pour examiner les faits. On a refusé. Pourtant, les données sont simples. S'il est prouvé que j'ai perdu les élections, je m'incline sans autre forme de discussion. Si j'ai gagné, je suis disposé à faire des concessions politiques pour créer un climat d'apaisement et de paix dans tout le pays. Mais pourquoi s'obstine-t-on à me faire des propositions absurdes ? Pourquoi cherche-t-on à me corrompre et à me menacer si on est convaincu que j'ai perdu les élections ?

Peu après ce coup de téléphone étrange, mes conseillers me disent qu'Hillary Clinton cherche à me joindre au téléphone. Je refuse de prendre la communication car je suis convaincu que je vais encore passer un moment à entendre à nouveau les mêmes propositions. Elle m'a finalement adressé un message pour me proposer je ne sais quoi. Je n'ai même pas ouvert l'enveloppe. Après Hillary Clinton, le président Obama m'a directement appelé à son tour. Une fois de plus, j'ai refusé de prendre la communication. Je ne voulais plus écouter ni entendre les discours ennuyeux et les propositions ubuesques qu'ils infligeaient à mes oreilles.»

24/11/2011

Le Nouveau Courrier-

---

[Lybie -Côte- d'ivoire : Quand l'Occident décime les peuples au nom de la démocratie.](#)

Après la Lybie, la France intervient en Côte d'Ivoire. On pourrait tout autant dire qu'avant la Lybie, la France était intervenue en Côte d'Ivoire, tant l'ingérence et l'intervention militaire de la France ont été chroniques dans ce pays depuis son indépendance. En 2004, les troupes françaises avaient ouvert le feu sur la foule à Abidjan, faisant 90 morts et 2000 blessés.

Les deux interventions militaires, en Lybie et Côte d'Ivoire, ont des points communs.

Tout d'abord la recherche de la couverture du Conseil de Sécurité de l'ONU pour légaliser une ingérence flagrante dans les affaires d'un autre Etat. Pour ce qui est de la Côte d'Ivoire, les forces de l'ONU n'ont été, d'évidence, qu'un paravent à l'intervention des forces françaises. Pour la Lybie, on sait comment la résolution 1973 a été manipulée et violée, sans qu'une réelle opposition à cela puisse s'imposer au sein du Conseil de sécurité.

#### LE CONSEIL DE L'INSECURITE

Du fait de la répétition de ces pratiques, le Conseil de sécurité apparaît aujourd'hui comme l'organe d'une sorte de dictature mondiale à travers une alliance des principales puissances militaires occidentales, USA, Angleterre, France. Ces trois puissances sont, en général partantes pour toutes les interventions militaires.

La Chine et la Russie, en pleine transition industrielle, n'ont d'évidence pas les moyens actuellement de s'opposer à cette domination. Elles réservent apparemment l'utilisation de leur droit de veto aux situations où leurs intérêts vitaux sont directement touchés, ce qu'évite d'ailleurs de faire les puissances occidentales.

Il s'agit d'une dictature, car la "Communauté internationale" à laquelle on se réfère, et qui est supposée fournir la justification morale à ces interventions, n'a jamais été aussi absente et silencieuse au sein de l'ONU. L'Assemblée générale de l'ONU, qui en est l'expression, ne joue plus le rôle de relais de l'opinion mondiale, qu'elle remplissait auparavant, quand elle avait par exemples condamné l'apartheid ou défini le sionisme comme une forme de racisme. Le rôle du Secrétaire général de l'ONU semble, lui aussi, se réduire de plus en plus à celui d'un employé docile et effacé du Conseil de Sécurité, qui sert par sa présence d'alibi dans les conférences internationales, et qui n'ose même pas s'inquiéter de la bonne application et du respect des résolutions du Conseil de Sécurité.

Le Tribunal pénal international (TPI), conçu au départ comme un des instruments de la démocratie internationale, est peu à peu détourné, instrumentalisé au service d'une dictature internationale, selon le "deux poids, deux mesures". Les dirigeants occidentaux et pro-occidentaux y bénéficient de l'immunité. Les morts civils des bombardements des forces militaires occidentales, sont des "bavures" ou des "dommages collatéraux", tandis que ceux causés par l'adversaire, ou attribués à lui, sont des "crimes contre l'humanité". Pour la Lybie et la Côte d'Ivoire, il est intéressant de voir comment la menace du TPI est brandie ou retirée selon l'objectif, qu'on veuille écraser et humilier un dirigeant, ou lui laisser entrevoir une porte de sortie.

#### INGERENCE ET GUERRES CIVILES

Un autre point commun à la situation en Lybie et en Côte d'Ivoire, est que l'intervention militaire étrangère y déclenche ou y nourrit une guerre civile. Celle-ci, comme son nom l'indique, est la plus coûteuse en vies civiles, alors que l'objectif proclamé au départ de l'intervention est de protéger les populations. En Lybie, comme en Côte d'Ivoire, les interventions se sont vite transformées en ingérence caractérisée au profit toujours d'un camp, celui jugé pro-occidental par rapport à l'autre. L'ingérence fausse le jeu des rapports de force internes à une société et rend toujours plus difficile la recherche du compromis et le dialogue entre les forces nationales d'un pays.

En Lybie, c'est une insurrection, déclenchée dans des conditions obscures, qui a fourni le prétexte à l'intervention puis carrément à l'ingérence. Du coup, les véritables données sur la situation en Lybie, s'en sont trouvées brouillées et l'intervention du peuple libyen paralysé. Celui-ci apparaît d'ailleurs étrangement absent et silencieux comme s'il était seulement l'enjeu passif des combats. Chaque camp peut alors revendiquer le soutien du peuple sans que rien ne permette de contrôler la véracité de ce qui est proclamé. Que l'intervention ait eu pour objectif de déclencher un affrontement interne, ou qu'il en soit la conséquence, le résultat est le même: la guerre civile est installée et elle nourrit à son tour l'ingérence, dans une situation où on ne peut plus alors distinguer les effets des causes. C'était déjà la situation en Irak et en Afghanistan, cela risque de devenir celle de la Lybie et de la Côte-d'Ivoire. La haine diffusée dans la société par la guerre civile rend alors le pays qui en est victime fragile et vulnérable pour longtemps.

En Côte d'Ivoire, c'est le non respect du résultat des élections présidentielles qui a été la raison proclamée de l'ingérence. Mais là, c'est l'ingérence qui a précédé l'intervention militaire violente actuelle, bien que la présence de troupes officiellement sous le contrôle de l'ONU (mais dont l'action dépend en réalité opérationnellement de celle des troupes françaises) soit plus ancienne. C'est donc déjà la preuve que l'ingérence peut aggraver les problèmes jusqu'à provoquer et justifier à la fois une intervention militaire. Un engrenage s'installe alors où l'intervention a alimenté la guerre civile en Côte d'Ivoire, alors, qu'à l'origine, elle était supposée vouloir l'empêcher.

Pour le résultat des élections, dans les deux cas, que ce soit celui du comptage de la Commission de l'ONU en faveur de Ouattara ou celui du Conseil constitutionnel ivoirien en faveur de Gbagbo, le nombre de voix était proche et indiquait une population électorale répartie en deux camps d'une importance à peu près égale. Dans de telles conditions, la pression faite par la France sur Ouattara pour qu'il agisse militairement, puis l'intervention militaire française en sa faveur ne peuvent que pousser à la guerre civile, être un drame pour la société Ivoirienne, et fausser les équilibres en son sein, tels qu'ils ont été révélés par les élections. Il faut rapprocher cette fébrilité et cette impatience du Gouvernement français à intervenir, de l'attitude et de la patience de l'Union africaine à rechercher une solution pacifique.

#### L'AVEU

C'est prendre les gens pour des imbéciles que d'affirmer, comme le fait le ministre des affaires étrangères français, Alain Juppé, que c'est Ouattara qui est allé à l'assaut de la résidence de Gbagbo ou que c'est l'ONU qui a réquisitionné l'intervention des troupes françaises. Il est en effet clair que sans la présence des troupes françaises Ouattara ne serait d'aucune efficacité militaire, ni ne penserait probablement même à agir militairement. De leur côté, les troupes de l'ONU apparaissent peu motivées pour agir, preuve en est d'ailleurs l'intervention française. On retrouve à peu près la même situation en Lybie où l'action de l'insurrection se révèle de plus en plus être totalement dépendante de l'intervention étrangère. Dans les deux cas, en Lybie, comme en Côte d'Ivoire, les forces étrangères, et leurs alliés locaux, reprochent aux troupes d'El Gueddafi comme à celle de Gbagbo "d'utiliser les populations civiles comme bouclier humains". On fait appel ainsi à des valeurs chevaleresques contre un adversaire qu'on attaque sans risques, du haut du ciel, par hélicoptère en Côte d'Ivoire, et par avions de chasse et missiles en Lybie, et qu'on préférerait évidemment avoir à sa merci, en rase campagne. Les médias, désormais simples instruments de propagande, matraquent de tels arguments. Elles oublient un simple détail, c'est qu'El Gueddafi et Gbagbo sont eux dans leur pays, quoi qu'on puisse penser d'eux. Comment peut-on s'arroger le droit d'occuper le pays des autres. Et pourquoi ce droit est-il celui de certains pays, toujours les mêmes.

En tout cas, face à l'intervention étrangère, Gbagbo comme El Gueddafi, auront réussi à donner à leur action le sens d'un acte de résistance nationale. Les deux hommes, dans des contextes différents, font preuve d'une fierté et d'un courage physique qui deviennent eux mêmes un élément du rapport de forces et qui ne semblent pas avoir été prévus par les forces d'intervention. Les déclarations du ministre des affaires étrangères français exigeant de Laurent Gbagbo l'humiliation de signer un document reconnaissant la victoire de Ouattara, et déclarant le 7 mars qu'il ne tardera pas dans quelques heures à se rendre, trahissent des relents de mépris colonial et éclaircissent, mieux que toute analyse, l'esprit réel et les buts cachés de l'intervention. La France a voulu essayer de sauver les apparences en déclarant qu'elle n'interviendrait pas dans l'assaut final contre Gbagbo. Il a bien fallu qu'elle le fasse, révélant du même coup qu'Ouattara n'était rien sans elle. L'insistance des autorités françaises à dire qu'elles n'ont pas procédé, elles, à l'arrestation de Gbagbo, est significative. Elle trahit la crainte d'une réaction de l'opinion ivoirienne. C'est donc l'aveu même du caractère immoral de l'intervention militaire.

Laurent Gbagbo, par sa résistance acharnée et têtue, malgré l'énorme déséquilibre du rapport de forces militaires, aura eu un mérite: celui de mettre à nu à la fois les véritables objectifs de l'ingérence et ses conséquences prévisibles sur l'indépendance de son pays. Du même coup, cette résistance entre dans l'Histoire de la Côte d'Ivoire. La victoire française n'aura rien réglé. C'est une victoire à la Pyrrhus. Elle n'aura d'autre résultat que de ternir l'image de la France en Côte d'Ivoire et en Afrique et d'unifier toujours plus les Ivoiriens dans leur longue lutte nationale. Elle rendra très difficile à l'ex Directeur général adjoint du FMI, Mr Ouattara la gestion du pays, faute d'autorité morale. Elle risque alors, comme pour certains de ces prédécesseurs de la "Françafrique", de le pousser, quels que soient ses intentions, vers une dictature. Tout sera alors à refaire.

## AU NOM DE LA DÉMOCRATIE

Le troisième point, et non le moindre, commun aux interventions en Côte d'Ivoire et en Lybie, est qu'elles se font au nom de la démocratie. En Lybie, c'est l'absence de démocratie, en Côte d'Ivoire c'est le non respect du résultat du suffrage populaire, qui en ont été les justifications. Démocratie que de crimes, on commet en ton nom...

On pourrait penser que c'est un progrès si l'ingérence se réclame désormais de la défense de la démocratie. Certes, dans un certains sens, et c'est déjà le signe d'un changement d'époque. En effet, les interventions militaires se faisaient naguère pour sauver des régimes dictatoriaux et corrompus en Afrique. Par exemple, les interventions françaises au Gabon en 1964, au Zaïre, pour sauver le dictateur Mobutu en 1978 et 1996, au Tchad en 1983, au Rwanda en 1994. Mais à y regarder de près, on peut se demander si ce n'est pas seulement une opération visant à mieux vendre le même produit. Ouattara est désormais pour toujours un président installé par l'étranger, et qui plus est par l'ancienne (et toujours présente) puissance coloniale. Les insurgés libyens ne pourront jamais légitimer leur recours à l'étranger par l'objectif atteint du renversement ou de l'éviction de El Gueddafi, au cas où cela se fait. On ne fait pas faire sa révolution par les autres. Dans les deux cas, ceux qui auront eu recours à de tels moyens, n'auront donné au mieux à eux et à leurs peuples que de nouveaux maîtres.

Ceci rappelle l'illusion, au début du 20ème siècle, d'une certaine bourgeoisie éclairée arabe au Moyen Orient, fascinée par l'Occident, qui croyait que celui ci allait la libérer de la domination turque et lui apporter la démocratie. On sait ce qu'il en advint. De même, aujourd'hui, aussi bien au Machrek qu'au Maghreb, qu'en Afrique, ceux qui attendent de l'intervention militaire occidentale, qu'elle leur apporte la démocratie, ressemblent comme une goutte d'eau, par une sorte de filiation historique, à ceux qui attendaient du colonialisme la modernité et la civilisation. On ne peut dominer une société sans avoir des relais en son sein. Ceux qui avaient servi de relais au colonialisme y voyaient des aspects positifs, leur descendance, génétique ou spirituelle, voient aujourd'hui dans l'ingérence étrangère des aspects positifs pour la démocratie.

Au fond, l'Histoire se répète toujours et en même temps ne se répète jamais, car on retrouve à chaque fois les mêmes questions mais dans un contexte toujours différent. Les rapports entre la question de la démocratie et la question nationale ont toujours été étroits. En 1789, en France, l'idée de la démocratie a été inséparable de celle de la nation. De même, pour la naissance de la nation américaine. En Algérie, pendant longtemps le mouvement national a cru qu'il pourrait obtenir l'indépendance pacifiquement, par la démocratie. C'est en fait, la France qui a créé, en Algérie, la méthode de manipulation du résultat des urnes, avec ce qu'on a appelé les élections à la Naegle (socialiste français, gouverneur de l'Algérie de 1948 à 1951, resté célèbre pour son organisation de la fraude électorale massive). Peu après éclatait la révolution armée et la démocratie a été sacrifiée aux nécessités de la libération nationale. C'est peut être là l'une des raisons de la sous-estimation de la démocratie au profit du nationalisme longtemps après l'indépendance.

L'Histoire donc se répète dans le sens où aujourd'hui l'ingérence étrangère, loin de faciliter la transition démocratique au contraire la bloque, en obligeant les peuples agressés à mobiliser leurs forces pour obtenir ou défendre en priorité leur indépendance. Peut être est ce là le but des ingérences et des interventions militaires, celui d'empêcher une véritable démocratie.

On en vient ainsi à une question particulièrement intéressante, qui mériterait réflexion. Comment s'est diffusée la démocratie dans les nations européennes. Pourquoi les nations européennes, à part la tentative d'exporter la révolution française par Napoléon qui s'est soldé par un désastre, n'ont-elles jamais connu depuis de situation où une force étrangère vient régler par les armes un conflit concernant l'application des règles de la démocratie. Pourtant ces conflits sont inhérents à la vie démocratique. Il n'y a pas si longtemps, par exemple, lors de sa première élection, le président Gorge. W. Bush a, c'est connu, été "très mal" élu. Pourtant tout le monde aux Etats unis a accepté la décision de la Cour suprême. La cohésion nationale a été jugée par tous plus importante que le différend autour du résultat des élections. Pourquoi la décision de la Cour constitutionnelle, en faveur de Gbagbo en Côte d'Ivoire n'aurait-elle pas du avoir la même autorité. Certes, on peut douter, et à raison, de son impartialité. Mais Gbagbo, de son côté, pouvait estimer lui aussi à juste titre, que la présence des forces françaises faussait le résultat des élections et que l'ONU et la France étaient à la fois juges et parties.

Que ce soit sous la forme du soutien apporté aux régimes antidémocratiques et corrompus, ou de l'intervention militaire au nom de la démocratie, l'ingérence occidentale peut être légitimement

soupçonnée de viser depuis toujours les mêmes buts, puisqu' elle aboutit au même résultat: celui de paralyser les capacités internes de chaque société à régler ses conflits et donc de les exacerber suivant le vieux principe de "diviser pour régner".

A la fin des années 1980, en même temps que basculait le rapport de forces dans le monde au profit des principales puissances occidentales, le "droit d'ingérence" a été brandi comme un devoir des nations les plus fortes. Atténué au départ par le mot "humanitaire", il a fini par produire "des bombardements humanitaires". Qualifié au départ de "devoir d'ingérence", il est devenu peu à peu, par glissement successifs, un "droit d'ingérence" tout court avec comme mission nouvelle d'exporter la démocratie. Le bilan de ce droit d'ingérence est très lourd en termes de souffrances pour les peuples et de tensions internationales. Les faits sont là: il n'a été qu'un instrument pour servir des desseins de domination. Il n'a nulle part aidé à la démocratie, aussi bien au niveau des rapports internationaux qu'au niveau national.

Le Quotidien d'Oran

---

## 1 Médias

Vidéo qui permet de nuancer le noir et le blanc ...

Les Mercenaires de Kadhafi et la Division de l'Afrique

Pourquoi il faut se méfier des informations qu'on nous impose et qu'on ne peut soumettre au contrepois d'une critique.

12, 2012

[< http://www.youtube.com/watch?v=acEedYLMZLc&feature=player\\_embedded#! >](http://www.youtube.com/watch?v=acEedYLMZLc&feature=player_embedded#!)

---

Côte d'Ivoire occupé :

[CPI / Le maire de la Haye en soutien à Laurent Gbagbo.](#)

Qui a déjà vu un "dictateur" aimé, au point qu'une foule de gens viendraient le soutenir ??? Alors, soit tout ce monde (très nombreux) se fait "rouler dans la farine", soit, ce serait donc un... (bon) Président ??? Apprécié et aimé ??? Mais alors..!!!

Selon des confidences, le maire de la commune de la Haye serait très content de Laurent GBAGBO. Depuis l'arrivée de cet homme que ses détracteurs présentent comme un dictateur, « le monde entier bouge en sa faveur ». De même, toutes les activités de la ville marchent, ce qui donne des bénéfices substantiels à la ville.

Et selon ce qui nous revient, le maire, bien content entendrait donner 1% des bénéfices de la commune par jour aux avocats de Laurent Gbagbo. Un avocat de la « Dominik Stann » viendrait le défendre bénévolement. Les « blackokus américains », des juifs et ceux de présidents (un africain et un sud américain) auraient mobilisé un montant important pour le Président Gbagbo, qui selon les nouvelles de la Haye et d'Europe, est l'homme le plus populaire au monde : « tous les livres qu'il a écrits sont les plus vendus en France et partout dans le monde », confirme-t-on. Voilà comment les événements se tournent en faveur du prisonnier de Ouattara et de Nicolas Sarkozy à la CPI.

Rosine Manso

Paru dans "Le Temps"

Mardi 3 Janvier 2012

(repris par le Nouvel Obs :

<http://unevingtaine.blogs.nouvelobs.com/archive/2012/01/03/cpi-le-maire-de-la-haye-en-soutien-a-laurent-gbagbo.html>

---

## 2 Politique

GOUVERNANCE DE OUATTARA: AUTANT EN EMPORTE LA BETISE

Adama Toungara

Alors que les populations ivoiriennes sont encore en proie à des délestages dans plusieurs zones du pays, le gouvernement d'Alassane Ouattara, par la voix de son ministre de l'Énergie Adama Toungara, se joue de la souffrance des Ivoiriens.

Dans une récente déclaration, ce dernier a tenté de justifier les jours durs qui attendent les Ivoiriens et, par la même occasion, à dédouaner son mentor de toute responsabilité, le présentant plutôt comme « Super Ouattara », l'homme qui, en moins d'un an, a fait de la Côte d'Ivoire un havre de paix, de joie et de bonheur parfait.

A bien comprendre le ministre, la population ivoirienne devrait même se réjouir des délestages qu'elle subit. Et pour cause : ils sont la preuve que le grand docteur ès-sciences économiques travaille. En fait, il travaille tellement bien, depuis son arrivée au pouvoir, que la Côte d'Ivoire totalise, en moins d'un an, près de 6000 milliards de francs CFA de dettes, alors que le point d'achèvement de l'initiative PPTE est censé conduire à l'effacement de 6500 milliards sur un total de 10 000 milliards de francs CFA de dettes. Ouattara creuse donc un trou pour en boucher un autre, là où son prédécesseur, Laurent Gbagbo, avait fait des mains et des pieds pour que la Côte d'Ivoire puisse, chaque année et pendant huit ans, repayer régulièrement sa dette. La croissance qui, en 2000, était de -3%, est passée à 4% en 2010. Cependant, moins d'un an après l'accession au pouvoir de Ouattara, le taux de croissance de la Côte d'Ivoire a chuté à -5,8%, contrairement au 10% annoncé.

La pauvreté n'a donc jamais été aussi forte et le désespoir si grand pour les Ivoiriens. A ce jour, de nombreux salariés n'ont toujours pas touché leur paie quand beaucoup d'autres s'attendent déjà à n'avoir que la moitié de leur salaire. Chômage, insécurité, cherté de la vie, baisse du pouvoir d'achat, licenciement massif : voilà le fruit du travail de Ouattara.

Par quel mécanisme le ministre Toungara peut-il donc affirmer que tout va tellement bien, que « les familles ont acheté des réfrigérateurs et des congélateurs partout », afin de justifier les coupures intempestives d'électricité ? C'est intolérable et révoltant ! Par quel miracle compte-t-il trouver les 200 milliards de francs CFA qu'il a pompeusement annoncés le 2 mars 2011 sans creuser encore plus profondément le fossé de l'endettement ? Personne ne devrait pouvoir se cacher derrière l'ignorance et les faux-semblants. Le régime de Ouattara expose chaque jour son incompetence, l'immoralité de ses choix politiques et se moque du peuple et de sa conscience.

Cette déclaration serait risible si la situation n'était pas aussi dramatique. Quel est le fondement d'une telle explication, au moment où le prix des carburants flambent dans le Nord du pays, qu'il ne se passe pas un seul jour sans que les FRCI n'agressent ou n'assassinent de pauvres civils innocents, que le prix des denrées alimentaires est passé du simple au double et que les travailleurs sont victimes de la politique de « rattrapage ethnique » chère à Ouattara ?

Il faudrait peut-être se demander si le ministre ne fait pas allusion aux pillages de masse commis par les hordes de rebelles et de mercenaires venus du Nord du pays pour installer Alassane Ouattara au pouvoir. Mais dans ce cas, le terme qu'il devrait plutôt employer serait « vol et recel de bien volé »...

Faut-il pour autant être étonné de ce cynisme ? Probablement non. Le ministre Toungara lui-même avoue que Ouattara avait « prévenu de ce qu'il ferait du pays lorsqu'il arriverait au pouvoir ». Mais ce cynisme dénote aussi de la fébrilité et de la perte complète de contrôle des affaires du pays par Ouattara. Quand, à cause de simples rumeurs d'augmentation des tarifs du transport en autobus, le directeur général de la SOTRA parle « d'incitation à l'insurrection », c'est que ce régime est loin de baigner dans la sérénité. Par ses ridicules sorties médiatiques, le gouvernement Ouattara tente alors de maquiller la réalité et de détourner l'attention du peuple des vrais problèmes.

Pendant combien de temps les Ivoiriens supporteront-ils ces humiliations et ces souffrances ? Il est grand temps que Ouattara commence à se préoccuper des difficultés qui s'accumulent en Côte d'Ivoire. Sinon, le peuple ne tardera pas à lui retirer totalement sa confiance, si ce n'est déjà fait.

D'évidence, Alassane Ouattara est incapable de gérer la Côte d'Ivoire. Lui qui pensait que ses amis occidentaux le couvriraient d'argent, se retrouve aujourd'hui, au pied du mur. Son gouvernement, dans l'intérêt général, gagnerait à engager un dialogue franc avec l'opposition qui chaque jour se bat pour qu'un contre-pouvoir crédible équilibre la vie politique de la nation.

Tant qu'il continuera d'ignorer les appels au retour à des valeurs démocratiques et au respect de la Constitution, Alassane Ouattara continuera tout seul à conduire tout un pays dans l'abîme. Parce que, quand les lois ne règnent pas, ce sont les hommes qui le font. Et la communauté internationale qui l'a porté au pouvoir, commence déjà à se poser de sérieuses questions...

L'homme est donc condamné à cohabiter avec l'opposition. C'est ce qu'il y a de mieux à faire pour lui et pour la Côte d'Ivoire.

Adama Toungara



Mohamed Radwan est un chercheur et analyste politique ivoirien.

Source: [PENSEES NOIRES.INFO](http://PENSEES_NOIRES.INFO)

<http://regardscroises.ivoire-blog.com/>

---

3 Sur le terrain

**Maître Emmanuel Altit, avocat de Gbagbo : « Voici les batailles judiciaires à venir » (exclusif).**

Dans cette interview exclusive accordée au Nouveau Courrier, Maître Emmanuel Altit explique les batailles judiciaires à venir, évoque l'aide que peuvent apporter les Ivoiriens, annonce qu'il va faire une demande de liberté provisoire pour son client. Et raconte un homme qui a souffert, qui est physiquement éprouvé mais intellectuellement combatif.

*L'opinion ivoirienne est surprise de la durée qu'il y a entre la première et la deuxième audience du procès du président Laurent Gbagbo devant la Cour pénale internationale. Quelle est la justification technique d'un tel délai ? Pourquoi ne l'avez-vous pas contesté ?*

Non. Loin de là ! C'est excellent pour nous parce que ça nous donne du temps. Comprenez bien que le procureur est en train de constituer un dossier et mène des enquêtes depuis extrêmement longtemps, et nous avons besoin, nous aussi, de temps. Par conséquent, plus la durée entre l'audience de première comparution, celle d'aujourd'hui, qui est en quelque sorte le coup d'envoi de la partie et l'audience de la confirmation des charges, qui est le moment où seront discutées les accusations, est longue, plus nous avons l'occasion de mener des enquêtes et de constituer notre propre dossier de manière à faire reculer ensuite le procureur.

Maintenant, est-ce que ce n'est pas une période trop longue durant laquelle le président va rester ici à La Haye ? Ma réponse est que cela n'a rien à voir. Nous pouvons demander, et nous allons demander sa liberté provisoire bientôt ! Il n'y a pas de lien direct entre la date de l'audience de confirmation des charges et notre demande de mise en liberté.

*Quel est le statut du président Gbagbo ? Est-il inculpé ?*

Non, il n'est pas inculpé. Il n'y a même pas d'accusation au sens strict du terme. Le procureur mène l'enquête en Côte d'Ivoire. Il a considéré que certains pouvaient, de son point de vue de procureur, être soupçonnés d'avoir eu un rôle. Pour les raisons que vous connaissez, il a décidé d'accuser le président Gbagbo. Pour se faire, il a demandé à la Chambre préliminaire de la Cour pénale internationale de l'autoriser à délivrer un mandat d'arrêt contre le président Gbagbo. Maintenant, pour plaider ce mandat d'arrêt, il a pu donner à la Chambre préliminaire des éléments. Mais ces éléments n'ont pas de valeur autre que celle de la parole d'un procureur. Ce ne sont que des allégations, ce ne sont pas des accusations. Il n'y aura des accusations que lors de l'audience de confirmation des charges. Le procureur déposera un acte d'accusation que nous discuterons et que nous essaierons de réduire à néant. En fonction de la manière dont seront discutées les accusations, peut-être qu'il n'en restera plus rien. Jusque-là il n'y a ni accusation, encore moins inculpation. Nous ne sommes pas dans une procédure où le juge peut inculper. Mais dans ce cas de figure, ce sont des parties qui font le procès. Il y a l'avocat de l'accusation – le terme est plus exact que procureur – et l'avocat de la défense. Ce sont ces parties qui font le procès, les juges prenant acte et vérifiant que les formes sont respectées.

Le président Gbagbo est donc dans une forme de détention provisoire. Mais en général, dans les droits nationaux, la mise en détention provisoire n'est pas aussi longue...

C'est pour cette raison que nous allons demander sa mise en liberté provisoire bien avant juin 2012.

Le procureur prétend que le fait qu'il soit en liberté peut entraver la justice...

Le procureur dit ce qu'il a envie de dire. Moi je dirai autre chose, et les juges décideront.

On a la vague impression que vous n'aurez pas accès au dossier avant juin 2012...

Non. Ce n'est pas comme cela que ça se passe. Le procureur a obligation légale de nous transmettre tous les éléments en sa possession le plus vite possible.

*Dès demain, alors ?*

Oui, dès demain, absolument. S'il ne le fait pas, nous utiliserons cette éventuelle erreur contre lui.

Est-ce qu'il pourra mettre de nouveaux éléments dans son dossier ?

Oui, il continuera de mener son enquête, je mènerai la mienne. Et lors de l'audience de confirmation des charges, on confrontera. Pour l'instant, nous n'avons pas beaucoup d'enquêteurs à notre disposition pour des questions de moyens. Nous espérons en avoir plus à l'avenir. L'accusation en a beaucoup plus que

moi. En plus des enquêteurs officiels, ils disposent de moyens dont je ne dispose pas. Notamment l'aide des autorités ivoiriennes et des grandes puissances.

*Avez-vous besoin d'aide ? Est-ce que des citoyens ivoiriens peuvent participer ? Avez-vous des besoins ?*  
Oui, nous avons des besoins très importants. Notamment financiers, pour payer les gens qui travaillent. Les citoyens ivoiriens peuvent donner, et sont bienvenus. C'est une question de justice. Il s'agit de dire quelle est et quelle a été la réalité de la situation en Côte d'Ivoire.

Vous avez eu le président Gbagbo. Vous l'avez eu longuement. Il a expliqué qu'il n'a pas été très bien traité. Les Ivoiriens sont inquiets pour sa santé.

Je peux les rassurer. Depuis son arrivée à La Haye, il est suivi médicalement, nourri de manière tout à fait correcte, et ses conditions de détention sont acceptables. Il est vrai que pendant sept mois, il a été traité d'une manière qui ne correspond pas à la manière dont doit être traité un président, ou un ancien président. Nous pensons qu'il va pouvoir récupérer. Je peux vous rassurer et rassurer les Ivoiriens. Intellectuellement, il est toujours le même. C'est un homme qui s'est toujours battu et qui va une fois de plus se battre pour faire prévaloir la vérité.

*Est-ce qu'il peut s'informer, regarder la télévision, aller sur Internet ?*

Oui, il peut regarder la télévision. Pour Internet, je ne peux pas vous le dire.

Propos recueillis par Théophile Kouamouo

<http://www.nouveaucourrier.info/2011/12/06/maitre-emmanuel-altit-avocat-de-gbagbo-voici-les-batailles-judiciaires-a-venir-exclusif/>

<http://mosourpa.hautetfort.com/index-1.html>

---

### Côte d'Ivoire : le parti de Gbagbo récuse la CNE.

Le parti de l'ex-président ivoirien Laurent Gbagbo récuse par avance les conclusions de la commission nationale d'enquête (CNE), mise en place au lendemain de la crise post-électorale en Côte d'Ivoire par le nouveau régime.

« Le FPI tient à dénoncer publiquement la commission d'enquête nationale non inclusive et ne saurait nullement se reconnaître dans le rapport qui en sortira » affirme le porte-parole du Front populaire ivoirien (FPI), Laurent Akoun., dans un communiqué transmis mardi à la presse. Le gouvernement a créé, en août 2011, une commission nationale d'enquête afin de mener des opérations d'enquête et de collecter des témoignages, documents et tous actes susceptibles de documenter les crimes présumés avoir été commis dans le cadre de la crise postélectorale, entre le 31 octobre 2010 et le 15 mai 2011.

IRIB

---

4 Confection d'un gouvernement... .

FORMATION D'UN NOUVEAU GOUVERNEMENT: LE FPI N'EST PAS INTERESSE

C'est une réponse qui coupe court au débat. Le ministre Michel Amani N'Guessan que nous avons joint hier au téléphone pour avoir des précisions sur la position du FPI relative à une probable entrée dans le tout prochain gouvernement, s'est dit surpris par cette information.

Qualifiant de manipulation la nouvelle de l'entrée de son parti dans un gouvernement sous le régime de Ouattara. « Non seulement le FPI n'a jamais été contacté pour faire partie d'un quelconque gouvernement, mais il n'est pas demandeur. D'ailleurs, qui vous dit que notre parti est intéressé par cette histoire de gouvernement ? », s'est-il interrogé avant de relever que le problème du FPI se trouve ailleurs.

Le souci majeur du FPI en ce moment est la condition à laquelle le FPI affirme lui tenir principalement à cœur est la libération sans condition de Laurent Gbagbo et de tous ceux qui sont actuellement détenus dans les geôles du Nord pour leur acointance avec Laurent Gbagbo. Pour rappel, le FPI avait condamné l'attitude du gouvernement qui, malgré la pertinence des questions qu'il avait soulevées lors des premières discussions entre les deux parties, avait refusé d'entendre raison. « Il ne faut pas fuir le dialogue républicain qui, à notre sens, permettra d'examiner entre autres, les difficultés du pays relatives à la sécurité à la réconciliation dont l'une des conditions reste la libération de Laurent Gbagbo et de tous ses proches illégalement détenus».

Pour Laurent Akoun, la position du FPI n'a pas bougé d'un iota parce que le pouvoir n'a pas apporté un début de solution aux problèmes qu'il avait posés au Chef de l'Etat. « Nous prendrons part aux activités gouvernementales si les difficultés évoquées à l'intention du pouvoir sont un tant soit peu résolues. Tant que les conditions d'une sécurité auxquelles nous joignons d'ailleurs d'autres conditions indispensables à la reconstruction post-crise, ne sont pas réunies, il n'est pas question de faire légitimer ce régime ». Et Laurent Akoun de conclure que son parti a engagé des négociations avec le pouvoir. « Nous avons engagé des négociations avec le gouvernement et notre décision dépendra de l'issue de ces nouvelles discussions républicaines ».

**Simplex Zahui, in le quotidien ivoirien « Aujourd'hui » N° 164 du jeudi 8 mars 2012.**

<http://regardscroises.ivoire-blog.com/>

---

5 Politique internationale

Les grandes manœuvres

Cour pénale internationale

5-1 CPI, UN TRIBUNAL HAUTEMENT POLITIQUE.

Le monde entier se mord aujourd'hui les doigts sur l'orientation donnée au fonctionnement de la Cour pénale internationale par les Occidentaux. Créée avec pour objectif précis de juger les personnes accusées de génocide, de crime de guerre ou de crime contre l'humanité, elle est devenue un instrument hautement politique utilisé par les Etats-Unis et la France contre les chefs d'Etat qui refusent de leur faire allégeance.

Sur les 120 pays qui ont ratifié le statut de Rome, seulement, ces deux pays dont l'un, (les Etats-Unis) n'a pas ratifié ledit traité, font de cette juridiction internationale leur chasse gardée. Ils s'en servent abondamment pour régler les comptes politiques à certains de leurs ennemis. La déportation de Laurent Gbagbo à la Haye le 29 novembre 2011, en est une parfaite illustration. Il a fallu que ces deux pays qui ne veulent pas le voir au pouvoir fassent pression sur le procureur Ocampo pour qu'il agisse dans la précipitation et procède à l'enlèvement de l'ex-Président de la République. Nicolas Sarkozy et Barack Obama en ont fait leur affaire personnelle parce que Laurent Gbagbo n'est pas celui qui sacrifie les intérêts de son peuple sur l'autel de l'égoïsme économique de l'étranger.

On l'a vu, avant d'envoyer ses hommes chercher le célèbre prisonnier à Korhogo, Ocampo a fait des tours aux Etats-Unis et en France pour prendre les consignes auprès de ses « maîtres ». Au cours de son séjour parisien, Il a rencontré également Alassane Ouattara pour les décisions finales sur le transfèrement de Laurent Gbagbo. Ce ballet politico-diplomatique est la preuve que le politique a une réelle emprise sur le fonctionnement et les décisions de la Cour pénale internationale dont le premier responsable agit selon les humeurs de Sarkozy et son Américain et non sur la base du droit, comme le prévoient les textes fondateurs.

Le procès qui attend l'ancien chef de l'Etat ivoirien, est donc purement politique. Le droit n'y aura pas sa place. C'est « la volonté des pères qui sera faite ». C'est ce qui fonde d'ailleurs la grande sérénité qu'il affiche depuis sa déportation à la prison de la Haye. Son choix porté sur Me Emmanuel Altit, un avocat rompu aux arcanes des procès politiques comme celui qui attend Laurent Gbagbo, la légende vivante de la lutte contre la nouvelle forme de l'impérialisme occidental. « Nous avons une équipe de professionnels expérimentés et aguerris » disait Me Altit, hier, dans les colonnes d'un confrère de la place.

Cette assurance qui augure d'une belle victoire en ajoute à l'espoir des milliers d'Ivoiriens et de sympathisants qui se mobilisent à travers le monde. « J'entends vos pleurs. Mais continuez le combat », disait récemment Laurent Gbagbo à tous ces hommes et femmes qui se battent pour sa cause à travers les 6 continents qui composent le globe terrestre. Comme cela se voit, le Woody de Mama s'apprête à aller jusqu'au bout.

Les armes dont il dispose pour réaliser ce vœu, ce sont les preuves et la force de ses arguments pour convaincre cette cour politique quant à son innocence dans toutes ces accusations fantaisistes mises à sa charge. Parce qu'il n'a pas commis les crimes dont on l'accuse et dont les vrais auteurs continuent dans la plus grande impunité de tuer en Côte d'Ivoire sous l'œil parfois complice de l'Onuci. Malgré les manœuvres politiciennes des parrains occidentaux de l'actuel régime ivoirien, Laurent Gbagbo va gagner.

Cour pénale internationale

5-2 France

5-2-1 [Des français vont porter plainte contre sarkozy à la CPI.](#)

Communiqué des Clubs « Penser la France »

L'assassinat du chef de l'Etat libyen grâce à l'intervention de l'armée française est une honte pour la France. Les bombardements sur les populations civiles en Libye comme l'intervention scandaleuse des troupes françaises en Côte d'Ivoire à l'instigation de Nicolas SARKOZY marquent -plus qu'une rupture diplomatique- la participation à une véritable entreprise criminelle d'Etat. Les crimes commis à l'encontre de civils comme l'assassinat d'un chef d'Etat appellent la mise en cause pénale des responsables politiques français. Les Clubs « Penser la France » ont décidé de réunir un collectif d'avocats français et étrangers en vue d'étudier un dépôt de plainte contre M. Nicolas SARKOZY devant la Cour Pénale Internationale.

Accessoirement, les Clubs « Penser la France » vont saisir l'ensemble des parlementaires français d'une demande d'ouverture d'une procédure devant la Haute Cour conformément aux articles 67 et 68 du titre IX de la Constitution de la Vème République.

CONTACT:

06.83.23.66.64 /01.73.64.98.68

Source: geostrategie.com

---

5-2-2 Lettre ouverte à nicolas sarkozy : vous devez dire aux français pourquoi vous n'avez pas fait le choix du recomptage et que vous avez opté pour les bombes en Côte d'Ivoire

M. Le Président, votre candidature à la Présidence de la République Française est effective même si vous avez démarré depuis longtemps la campagne avec les moyens de l'Etat. C'est l'heure du bilan c'est-à-dire l'heure pour dire aux françaises et aux français ce que vous avez fait des impôts qu'ils ont payés, des dettes que vous avez contracté en leur nom et du pouvoir d'Etat à vous confié. Evidemment vous leur direz ce que vous avez envie de leur dire pour assurer votre retraite sans tracasserie juridique ou votre réélection. Une partie du peuple français n'aura aucun élément pour vous contredire car nourrie par une presse d'Etat instrumentalisée par vous. Etant donné que les ivoiriens ne seront pas invités au débat au nom du principe sacro-saint de la souveraineté des états, ils n'auront donc pas l'occasion de dire ce que votre presse aux ordres n'a pas voulu dire, à savoir, comment vous vous êtes invité dans les élections en Cote d'Ivoire en violation du principe de la souveraineté et des règles internationales qui encadrent toute présence étrangère dans un pays hôte. Pour que les françaises et les français soient informés en dehors de l'AFP, France 24, TV5 ou RFI et compagnies de vos agissements en leur nom sur la scène internationale, je me permets de vous adresser cette lettre ouverte pour donner l'exemple de la Cote d'Ivoire qui n'est pas différent d'autres cas à travers le monde.

La guerre inutile et couteuse contre la Cote d'Ivoire

Suite aux élections présidentielles en Cote d'Ivoire de 2000 qui a vu l'élection de Laurent GBAGBO comme président de la république de Cote d'Ivoire, votre prédécesseur Jacques CHIRAC attaque la Cote d'Ivoire sous le masque d'une rébellion armée et entraînée avec les moyens de l'Etat français. Le pays est alors divisé en deux et l'armée française règne en maître pendant 9 ans se donnant le droit de détruire les avions de l'armée ivoirienne et de tuer 56 jeunes ivoiriens en 2004 devant l'hôtel ivoire à Abidjan. La raison de cette rébellion inutile était simple : Le Président GBAGBO n'était pas le choix de la droite française en 2000 et sa politique est déterminée sans l'aval de la France.

En Novembre et Décembre 2011, le Président Laurent GBAGBO a été proclamé Président de la république de Cote d'Ivoire avec 51.45% par le Conseil Constitutionnel de la République de Cote d'Ivoire, organe chargé de proclamer les résultats définitifs des élections présidentielles en Cote d'Ivoire. Contre toute attente, l'ambassadeur de la France en Cote d'Ivoire, s'ingérant d'une manière inacceptable dans une élection qui ne le regarde pas, kidnappe le président de la Commission électorale, organe chargé de l'organisation technique des élections et fait proclamer un autre résultat en faveur de l'adversaire du Président GBAGBO peu avant celui du conseil constitutionnel, en dehors de toute règle,

et, chose curieuse au QG du candidat adverse : M. OUATTARA Alassane. Actionné par votre soin, seule la télévision française France 24 a eu la primeur de l'information certifiée ensuite par l'ONU. Une crise postélectorale s'ouvre. Le Président Laurent GBAGBO, convaincu de sa victoire, demande un recomptage des voix pour trouver une solution pacifique à la crise comme cela a été fait en HAÏTI dans le même mois suite à une crise identique.

M. SARKOZY, vous devez dire au français pourquoi vous n'avez pas fait le choix du recomptage et que vous avez opté pour le blocus du port d'Abidjan privant la Côte d'Ivoire de médicaments ayant entraîné plusieurs morts, pour l'embargo sur le cacao ivoirien, pour la fermeture des banques, pour les sanctions européennes contre les personnalités proches de Gbagbo et les entreprises publiques, etc. Lorsque cette méthode macabre n'a pas marché, vous avez violé le mandat de l'ONU et l'embargo sur les armes pour armer des rebelles et faire débarquer des contingents entiers de l'armée française pour larguer plusieurs dizaines de bombes sur les ivoiriens qui sont morts par centaines. Là où CHIRAC a échoué en 2002 en se cachant derrière les rebelles, vous avez réussi à parachever le coup d'Etat de votre prédécesseur en bombardant la résidence officielle d'un chef d'Etat sans déclaration de guerre autorisée par le peuple français. Vous avez fait croire comme un refrain par media français instrumentalisés, que GBAGBO a refusé de reconnaître sa défaite aux élections présidentielles alors que c'est bien vous qui aviez refusé de reconnaître la décision prise par le Conseil Constitutionnel de la République de Côte d'Ivoire le proclamant vainqueur de l'élection présidentielle. Une décision constitutionnellement sans recours Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République de France, la France ne peut éternellement soumettre la Côte d'Ivoire à cette négation de sa souveraineté qui rappelle l'époque de la colonisation et en cette période de mondialisation. Cette forme de collaboration à coup de bombes ne peut durer qu'un temps. Cette tromperie intellectuelle qui consiste à faire voter une résolution à l'ONU pour contourner la Constitution de votre pays dans le but de faire la guerre à un autre pays et à bombarder les résidences des Présidents appelées bunker pour la circonstance ne peut tromper qu'un instant. Vous tirez aujourd'hui les conclusions de votre tricherie intellectuelle qui ne prend plus. Car, en Syrie où il y a plus de morts qu'en Côte d'Ivoire avant votre guerre, vos vœux de résolutions restent sans suite. Les pays émergents restent sourds à vos sollicitations. L'Afrique du Sud et le Brésil ne veulent plus vous suivre dans vos chevauchées guerrières estampillées ONU. La Russie et la Chine vous montrent leur veto.

Les bombes

Vous qui espérez un deuxième mandat, avez-vous pris une seule fois l'avis des français avant d'aller bombarder des femmes et des enfants et traumatiser des populations entières ? Les avez-vous seulement consultés pour aller dépenser leurs impôts et autres cotisations fiscales dans des bombes meurtrières.

Monsieur Sarkozy, sachez qu'en Afrique sinon en Côte d'Ivoire quand on bombarde les casernes de gendarmes où vivent femmes et enfants, on ne bombarde pas que des poudrières, on bombarde aussi ces femmes et ces enfants. Nous vous demandons d'avoir le courage d'informer vos compatriotes de ces femmes et enfants que vous avez tués. Ces morts dont ni Radio France Internationale (RFI), ni France 24 ne parlent. Tous ces employés et ces jeunes morts à la résidence du Président GBAGBO que vous avez traité de bouclier humain.

Prenez le soin Monsieur le Président de dire aux Français que la « démocratie » que vous avez installée en Côte d'Ivoire tue plus que la « dictature » que vous avez enlevée car cette « démocratie » a sélectionnée une ethnie « pure » en Côte d'Ivoire pour constituer une armée, une administration et un parlement constitués de cette ethnie « pure » qui applique la solution finale : le massacre des « impurs », femmes et enfants qui s'étaient réfugiés à la mission catholique de Duékoué et d'ethnie « impure » (plus de 800 morts en une seule journée selon le CICR). On appelle cela un génocide dont vous êtes coauteur. Vous êtes complice de Monsieur Alassane Ouattara et de « sa solution finale » faite de massacres, de déportations, d'emprisonnements dans des camps de concentration et de gels des avoirs des « impurs » qui ne veulent pas se soumettre. Plus d'une centaine de prisonniers politiques, plus de 200 comptes bancaires gelés et une dizaine de personnes assassinées, violées ou blessées chaque jour, telle est le sort des « impurs » ivoiriens aujourd'hui et vous le savez.

Si vous avez pris le temps de réfléchir sur vos actes vous comprendriez que leur portée n'a été que négative ; vous avez largué des bombes sur Abidjan, résultat : vous avez créé une dictature tribale comme régime, assistée d'experts français avec une Côte d'Ivoire divisée sans espoir de réconciliation. Vous avez largué des bombes sur la Libye et dites-nous quelle démocratie avez-vous instaurée dans ce pays ? Des innocents sont morts, des travailleurs noirs croupissent dans les prisons libyennes car

considérés comme des miliciens de Kadhafi, alors que l'Union Africaine (UA) demandait de dialoguer avec Monsieur Kadhafi.

Vous avez bombardé dans le nord du Mali les 4x4 contenant vos jeunes compatriotes pris en otage par ACQMI et résultat, ils sont morts. Là aussi vous avez choisi la force. Vous voyez Monsieur Sarkozy si la force était l'unique solution les Fourmies n'auraient jamais construit leur termitière.

Les prisonniers politiques et exilés

La Première dame Simone Gbagbo à Odienné, les neuf (9) prisonniers politiques de Boundiali, les quatre (4) de Katiola, les deux (2) de Bouna, ceux d'Abidjan et de Korhogo qui croupissent dans des conditions carcérales sans nom. Votre silence les tuera.

Madame Hilary CLINTON s'est rendue en Côte d'Ivoire pour parler de pétrole mais aussi pour parler avec Monsieur OUATTARA de justice, de démocratie, de sécurité et de dialogue avec l'opposition pour asseoir une réconciliation durable entre Ivoiriens. Et vous Monsieur Sarkozy, vous avez dépêché M. COPE chez M. OUATTARA pour parler de financement de l'UMP et des élections en France sans se préoccuper du sort de son homologue AFFI N'GUESSAN, chef du plus grand parti politique de Côte d'Ivoire emprisonné par M. OUATTARA et vous avez reçu en grande pompe M. OUATTARA sans que les Françaises et les Français ne sachent le contenu des valises transportées par l'avion de M.

OUATTARA et sans même avoir la décence de l'interroger sur le sort de Michel GBAGBO, votre compatriote français de mère française comme vous dont le seul crime est de s'appeler Gbagbo, pris en otage dans les geôles de Bouna dans le nord de la Côte d'Ivoire par les hommes de Ouattara. Vous êtes-vous interrogé sur la mort de tous ces exilés internes et externes qui ont souffert dans les douleurs des maladies et morts par manque de soins car vos résolutions ont gelé leurs comptes bancaires. La faute de ces hommes et de ces femmes est d'avoir été du côté de Monsieur Gbagbo lors des élections présidentielles de 2010, est-ce un crime ? Non, mais vous aux yeux des Ivoiriens vous êtes un criminel.

Exactions sur les journalistes

Monsieur Gbagbo, le père de la démocratie ivoirienne que vous avez présenté aux yeux de tous, surtout en Europe, comme un dictateur, a fait voter une loi interdisant l'emprisonnement des journalistes. Aujourd'hui, en Côte d'Ivoire nous assistons à une régression des conditions de vie des journalistes. Vous êtes-vous interrogé sur le sort de ces journalistes qui sont emprisonnés ou licenciés sans motif valable. En 9 mois de pouvoir, la Côte d'Ivoire enregistre 9 journalistes prisonniers et 300 mis au chômage technique. Ces hommes et ces femmes qui ne font que leur métier et ne font qu'apporter la contradiction aux discours propagandistes de Monsieur Ouattara en livrant une autre information. Est-ce un crime ? Non, mais votre surdité à leur égard vous rend complice. Vous êtes leur geôlier et bourreau.

L'université d'Abidjan

Les étudiants ont été des cibles de bombardement de l'armée française en violation des franchises universitaires car la majorité de la jeunesse étudiante se reconnaît dans la politique du Président GBAGBO. Considérés comme des miliciens pendant la guerre que vous avez menée contre la Côte d'Ivoire, tout étudiant tombant entre les mains de l'armée ethnique de M. OUATTARA était systématiquement exécuté.

La première grande « solution finale » pour l'université, a été la fermeture pure et simple de l'université. Plusieurs générations d'ivoiriens se trouvent privées d'université. L'avenir de la Côte d'Ivoire se fera sans les ivoiriens. Peut-être est-ce la « solution » SARKOZY-OUATTARA pour dominer longtemps la Côte d'Ivoire

Conclusion

Monsieur le Président Sarkozy, au moment où cette lettre vous parviendra vous serez devant les Français pour les prochaines élections présidentielles. Dans votre bilan de fin de mandat, de grâce, n'oubliez pas de dire aux Français qu'à cause de vos ambitions personnelles des hommes, des femmes et des enfants sont morts en Côte d'Ivoire sous des bombes, par des exactions, par manque de soins. Vous avez de façon directe ou indirecte participé à la mort de ces personnes et cela n'oubliez pas de le dire aux Français vous leur devez cette vérité.

Vous avez placé à la tête de la Côte d'Ivoire Monsieur Ouattara (il ne représente que 23% de la population ivoirienne selon les résultats du premier tour des élections présidentielles de 2010) comme Président, vous étiez présent à son investiture. Son Premier Ministre et chef des armées est Monsieur Guillaume Soro. Une armée composée d'ex-rebelles d'un même groupe ethnique, de chômeurs et de prisonniers qui chaque jour tuent, violent et volent en Côte d'Ivoire en toute impunité. Votre silence

assourdissant nous effraie et vous rend complice une fois de plus de ces nombreux meurtres.

Dites aux Français que c'est la Licorne (armée française) qui lui sert de garde rapprochée car il n'a plus confiance en l'armée rebelle, FRCI, que lui-même a créée

Au moment où la Côte d'Ivoire n'a plus d'Etat et que des braconniers, les dozos, font office de policiers et de gendarmes et tuent chaque jour des civils sous le regard de l'ONUCI et de la force française Licorne, n'allez pas faire croire en France que votre politique extérieure de copinage a pu instaurer la paix et la réconciliation en Côte d'Ivoire. Non, il n'en est rien. Vous n'avez fait que repousser les échéances et derrière ce calme de façade la Côte d'Ivoire se déchire et se meurt un peu plus chaque jour. Monsieur le Président, lorsque ce courrier vous parviendra et comme vous avez fait l'aveu d'avoir le courage de dire la vérité aux françaises et aux français pendant votre campagne, ayez le courage de livrer le contenu de cette lettre par vos presses qui leur ont caché la vérité sur la Côte d'Ivoire pour qu'ils sachent ce que vous avez fait de leur argent en Côte d'Ivoire.

Vous remerciant

Dr Cheick DIABATE

Enseignant-Chercheur,

Université de Colorado, USA

<http://www.abidjandirect.net/index2.php?page=dossi&id=4086>

---

5-2-3 Epreuve de vérité : La fin du film sonnera très bientôt celle de la CPI pour inefficacité.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle appelé celui des lumières en Europe en général et singulièrement en France a fait la promotion de la liberté mais aussi de l'égalité entre les individus au plan strictement juridique. Cette égalité formelle, bien plus tard, a glissé au niveau des Etats. Ainsi, les institutions de l'organisation des Nations-Unies (ONU) ont été fondées sur ce principe nonobstant quelques exceptions. Les philosophes des lumières de cette époque ont proclamé la séparation des trois pouvoirs dans l'Etat que sont l'exécutif, le législatif et le judiciaire afin d'éviter l'arbitraire, l'injustice et les abus de toutes sortes... La non intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats, souveraineté internationale oblige, a été, l'une des grandes conséquences de l'égalité entre les Etats. Les abus dont des pogromes, ont jalonné l'histoire des nouveaux Etats où la nation a du mal à se former. Des peuples entiers ont été massacrés par leurs gouvernements sans que les institutions internationales comme l'ONU n'aient la possibilité d'intervenir. C'est ainsi entre autres, que le droit humanitaire d'ingérence puis le tribunal pénal international sont nés comme éventuels moyens de solutionner ces injustices et abus. Mais l'homme ne pouvant rien faire sans que son imperfection originelle n'y laisse des traces, on constate un dysfonctionnement dans ce qui paraissait comme un progrès. On se rend compte aujourd'hui, que de plus en plus, l'outil du droit qui devait garantir la justice, la liberté et donc la démocratie, est perturbé par le comportement des Etats prédateurs. D'abord, le tribunal pénal international inculpe en majorité que des Africains, et parmi ceux-ci, seuls les plus faibles sont visés. Ensuite, la compétence universelle que la justice du royaume de Belgique s'est reconnue, est battue en brèche par l'attitude de l'Etat d'Israël et des grandes nations comme la France, les Etats-Unis etc. Avec le problème du leader ivoirien Laurent Gbagbo, la cour pénale internationale installée à La Haye fait face à une difficulté qui va sonner soit le glas de cette cour, soit mettre les supposés grands de ce monde à genou pour que le droit triomphe sur l'arbitraire, que la finance respecte l'être humain, que la force s'apprivoise pour être au service de l'humanité et non au service de quelques crapules. Une cour pénale internationale (CPI) de justiciables faibles Les pays qui font du bruit et se veulent donneurs de leçon en démocratie sont les plus réfractaires à la justice internationale. A commencer par les Etats-Unis qui donnent le mauvais exemple, parce qu'ils ne veulent pas voir leurs citoyens mis en cause et inculpés par cette justice-là. Cette incongruité politique, disqualifie les Yankees à se prendre pour les gendarmes du monde libre. Soit les Américains acceptent leur nature humaine donc la possibilité de délinquer comme tout le monde, alors on doit tous reconnaître la valeur de leur démocratie, soit ils la refusent et le monde entier leur retire sa confiance. Le récent exemple des soldats de l'oncle Sam qui ont brûlé le Coran est assez édifiant. Jugés par des musulmans, ces soldats subiraient des peines exemplaires, pour dire qu'il y a des limites qu'il faut se garder de franchir, même dans l'adversité. Les excuses de M. Obama sur la question laissent à désirer...

En dehors des Américains qui ont dit non aux statuts de Rome, les autres ont dit oui du bout des lèvres. Sinon comment comprendre que des Milosevic, des Taylor et des Bemba se retrouveraient-ils seuls dans la geôle de la CPI ? Ce ne sont pas les cas de crimes contre l'Humanité qui font défaut dans le monde ! Dans la tragédie du Rwanda par exemple, à en croire tous les rapports, les autorités françaises y sont gravement impliquées. Un homme comme Alain Juppé devrait être jugé au même titre que Laurent Gbagbo. François Mitterrand, Edouard Balladur dans cette même affaire devraient être inculpés. Plus récemment (2004) en Côte d'Ivoire, dans les événements de l'Hôtel Ivoire, la jaspineuse M-Alliot Marie et son président Chirac (qui pourrait y retrouver très vite la mémoire), devraient tous deux être inculpés pour les tueries occasionnées par les militaires français. Au lieu de cela, jusqu'ici, la cour pénale internationale n'a fait qu'enfoncer des portes ouvertes. Ceux qui sont faibles ou sont affaiblis et dont la condamnation ne saurait dissuader les vrais délinquants politiques, à eux seuls, font les frais de cette justice. Une justice de lampistes Quand un homme fort a été affaibli sur le plan international, sa mise en prison lui sert de leçon, mais pas à ceux qui, tapis dans l'ombre, commettent les pires des crimes contre l'humanité. Dans l'affaire de la rébellion ivoirienne, tout le monde montre Guillaume Soro du doigt, comme étant le patron des tueurs. Mais pour une justice responsable, comment peut-on inculper un étudiant qui sort à peine de l'université ? Quelle fortune a-t-il pour lever et armer une troupe forte de plusieurs milliers d'individus ? Ici comme dans d'autres affaires internationales, les vrais coupables sont cachés dans l'ombre et se sont les lampistes qui seront poursuivis. A ce rythme, comment une peine d'emprisonnement peut-elle donner à réfléchir aux tenants des sociétés multinationales, les vrais coupables. Dans cette veine, puisque la chambre préliminaire III de la Cour pénale internationale (CPI) a décidé d'élargir son autorisation d'enquêter sur la situation en Côte d'Ivoire pour inclure les crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis entre le 19 septembre 2002 et le 28 novembre 2010 ; c'est une bonne chose. Cependant, il faut aller au fond des choses et ne pas s'arrêter à mi-chemin. Si tout le monde en Côte d'Ivoire sait que c'est Alassane Ouattara qui a suscité, entretenu et armé la rébellion ; peu de personnes savent que c'est la Société Armajaro qui a financé pour cinquante milliards de francs Cfa, le reste de la note de déstabilisation de la Côte d'Ivoire. Remonter à 2002 sans épinglez les dirigeants de ladite société, c'est faire les choses à moitié. Les bras qui ont fait le travail de destruction doivent certes être punis, mais les cerveaux dont les intérêts ont été servis par cette déstabilisation doivent payer autant que les bras. Rendre justice aux victimes ivoiriennes et françaises sans inculper Jacques Chirac, c'est assurer l'impunité pour que prospère plus longtemps, la Françafrique. Remonter à 2002 sans inculper et condamner Nicolas Sarkozy, c'est dévoyer la justice internationale... Dans la vie, il n'est pas interdit d'avoir des amis. Mais quand on a toute la communauté internationale pour amie, comme c'est le cas de M. Alassane Ouattara, on passe pour être trop parfait et trop suspect ; cela s'appelle faire de la corruption à tous les niveaux. Le procureur Ocampo pourra-t-il inculper Messieurs Sarkozy, Obama, Young Jin Choi et Banki-Moon en tant que co-auteurs indirects comme ce fut le cas de M. Laurent Gbagbo ? Idem de M. Alassane Ouattara ? Le cœur humain se satisfait de l'emprisonnement du bras qui a tué, mais la morale internationale exige plus. Il faut que la condamnation frappe la main criminelle d'accord, mais également le cerveau aussi ; lui qui a conçu et planifié le meurtre. A défaut de cette justice-là, on assistera comme d'habitude à une mascarade et une parodie de justice à La Haye.

Dans ce cas, la fin du film sonnera très bientôt celle de la CPI pour inefficacité.

<http://www.abidjandirect.net/index2.php?page=dossi&id=4082>

---

5-2-4 Côte d'Ivoire : la CPI élargit l'enquête et inclut la période allant de 2002 à 2010.

La Cour pénale internationale (CPI) a décidé d'élargir son autorisation d'enquêter sur la situation en Côte d'Ivoire pour inclure les crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis entre le 19 septembre 2002 et le 28 novembre 2010.

La Chambre préliminaire III de la CPI a considéré que les événements violents survenus en Côte d'Ivoire pendant cette période (y compris ceux qui auraient eu lieu depuis le 28 novembre 2010) doivent être traités comme une seule situation dans laquelle une crise continue, impliquant une querelle politique prolongée et une lutte pour le pouvoir, a mené aux événements sur lesquels la Chambre a déjà autorisé l'ouverture d'une enquête, a précisé la CPI dans un communiqué de presse publié jeudi.



En se concentrant sur les exemples les plus significatifs d'incidents, la Chambre a conclu qu'il y a une base raisonnable de croire que des crimes de meurtre et de viols, qui pourraient constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, auraient été commis au cours de ces événements.

La Chambre avait, le 3 octobre 2011, fait droit à la requête du Procureur aux fins de l'ouverture d'une enquête sur les crimes présumés relevant de la compétence de la Cour, qui auraient été commis en Côte d'Ivoire depuis le 28 novembre 2010, ainsi que sur les crimes qui pourraient être commis dans le futur dans le contexte de cette situation.

Dans cette décision, la Chambre préliminaire III, composée des juges Silvia Fernández de Gurmendi (juge présidente), Adrian Fulford et Elizabeth Odio Benito, avait demandé au Procureur de lui fournir toute information supplémentaire à sa disposition sur des crimes qui pourraient relever potentiellement de la compétence de la Cour et qui auraient été commis entre 2002 et 2010. Le Procureur a fourni des informations supplémentaires le 4 novembre 2011.

<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=27652&Cr=Ivoire&Cr1=>

---

5-2-5 Dr BOGA Sako Gervais : La CPI expose au grand jour les insuffisances de l'Avocat de Gbagbo. CPI/ 2eme demande d'aide judiciaire de [Gbagbo](#) :

-La CPI déshabille son avocat et lui dit niet !

-Les compétences juridiques de Me Altit mises en cause !

-Un simple Greffier renvoie l'[avocat de Gbagbo](#) à ses cours de droit.

*« Vu l'absence d'une décision du Greffier portant sur une demande de moyens financiers supplémentaires par M. Gbagbo, la juge unique considère que la Chambre n'est pas compétente pour décider sur le fond de la requête présentée par la Défense concernant l'étendue de l'aide judiciaire...Déclare la requête de la Défense irrecevable en ce qui concerne l'étendue de l'aide judiciaire...Ordonne à la Défense de présenter au préalable au Greffier toute requête concernant l'étendue de l'aide judiciaire, ainsi que toute requête relative aux bureaux, au service de communication sécurisé et au matériel informatique fournis à l'équipe de défense par le Greffe... »* a décidé, le 27 janvier 2012, Mme Silvia Fernandez de Gurmendi, juge unique de la Chambre préliminaire III de la Cour pénale internationale, en charge du jugement de l'affaire « Le procureur contre [Laurent Gbagbo](#) » à la CPI, suite à une deuxième demande d'aide judiciaire en date du 13 janvier 2012 motivée par la Défense de Gbagbo et directement adressée à la Chambre préliminaire III.

Mais avant de nous étaler sur les dessous d'une telle décision de la CPI, il nous apparaît important d'en situer le contexte pour une meilleure compréhension.

Arrivé à la [Haye](#) le 30 Novembre 2011, le [président Gbagbo](#) est présenté en audience de comparution initiale le 5 décembre de la même année devant les juges de la CPI. Le lendemain, son avocat principal, Me Emmanuel Altit transmet une demande d'aide judiciaire auprès du bureau du Greffe de la CPI. Cette dernière sera relancée le 13 décembre 2011 puis appuyée par les juges lors de la toute première audience de mise en état, le 15 décembre 2011 demandant au Greffe « de prendre une décision aussi vite que possible et d'informer la Chambre dans deux semaines ». Le 28 décembre 2011, le Greffe décidait que « M. Gbagbo est considéré éligible au titre de l'aide judiciaire totale à titre provisoire à compter de la notification de la présente décision (...) Les dépenses engagées pour la défense du Demandeur à compter du 6 décembre 2011 seront prises par le système d'aide judiciaire de la Cour en vigueur » ;

Aussi poursuit la décision du bureau du Greffe à l'époque : « Cette aide recouvre :

-les honoraires du conseil principal, ceux d'un assistant juridique et ceux d'un gestionnaire de dossier ;

-Une somme forfaitaire de 76 000 euros destinée à payer et défrayer les enquêteurs et les différents experts pendant toute la durée du procès ;

-Un montant forfaitaire de 4000 euros mensuels destiné à rembourser les frais exposés par les membres de l'équipe de défense, y compris les DSA (per diem) ».

Me Altit dit oui et non à la fois !

Cinq semaines après (6 décembre 2011-13janvier 2012), alors qu'il se garde de déclarer ses honoraires ainsi que ceux de son équipe, aussi, alors qu'aucun bilan financier concernant les dépenses déjà

effectuées sur cette certes courte période malgré la disponibilité de ce premier fonds, n'est disponible, Me Emmanuel Altit revient à la charge sur le fallacieux prétexte qu'il existe au regard de ce premier fonds, « une disproportion flagrante entre les moyens alloués à son équipe et ceux dont disposent l'équipe du procureur ». Tout en fustigeant la décision du Greffe de ne pas prendre en compte l'étendue de l'aide du 30 novembre au 28 décembre 2011.

Voici les arguments de Me Altit pour avoir plus et plus d'argent !

Pour lui, en demandant une aide supplémentaire, « il s'agit pour la cour de faire respecter à la phase pré juridictionnelle comme à la phase juridictionnelle, le principe de l'égalité des armes ». Car rappelle-t-il « s'il n'y a pas égalité des armes au début du processus, c'est alors l'ensemble de la procédure qui sera déséquilibrée de ses débuts jusqu'à la fin ».

Autrement dit, selon l'avocat du président Gbagbo « il ne peut y avoir de procès équitable si l'égalité des armes n'est pas assurée à tout moment ». C'est pour ces motifs évoqués ci-dessus qu'il demande mais une fois encore maladroitement à la Chambre préliminaire III, le 13 janvier 2012 :

- « -D'ordonner au Greffe d'attribuer à la Défense du président Gbagbo au titre de l'aide judiciaire une somme forfaitaire comprenant les honoraires mensuels d'un Conseil principal, d'un Conseil associé, de trois assistants juridiques et d'un gestionnaire de dossier ;
- D'ordonner si les frais induits par ce dossier devraient être imputés sur le budget de 4000 euros par mois, au Greffe d'attribuer à la Défense du président Gbagbo au titre de l'aide judiciaire une somme mensuelle de 6000 euros couvrant les frais à rembourser hors DSA, y compris le remboursement de matériel informatique ou de télécommunication ;
- D'ordonner au Greffe d'attribuer à la Défense du président Gbagbo au titre de l'aide judiciaire une somme forfaitaire correspondant aux DSA (per diem) de chacun des membres de l'équipe si besoin était ;
- D'ordonner au Greffe d'attribuer à la Défense du président Gbagbo au titre de l'aide judiciaire l'allocation d'une somme couvrant le coût de deux enquêteurs jusqu'à la fin de l'audience de confirmation des charges, le 28 juin 2012 sous réserve d'un éventuel report : soit la somme de 290 000 euros, étant rappelé que ce budget ne couvre même pas la prise en charge (honoraires et frais) d'experts ou de personnes ressources. Somme à laquelle il convient d'ajouter les DSA destinées au Conseil principal affectées à la procédure des enquêtes soit la somme de 8000 euros (un séjour de deux semaines sur place une fois tous les deux mois) ;
- D'ordonner au Greffe d'attribuer l'aide judiciaire à partir du 30 novembre 2011 ;
- D'ordonner la mise à disposition d'un second bureau attendant équipé d'un coffre-fort ;
- D'ordonner la mise à disposition d'un service de communication sécurisé ;
- D'ordonner au Greffe d'attribuer à la Défense du président Gbagbo au titre de l'aide judiciaire la somme mensuelle de 8000 euros couvrant les frais de traduction ;
- D'ordonner au Greffe d'attribuer à la Défense un montant forfaitaire de 7000 euros permettant d'acheter quatre ordinateurs portables et matériels afférents (logiciels ect) ».

Après la réception de la demande de Me Altit par la Chambre préliminaire III le 13 janvier 2012, cette dernière en respectant la procédure de la CPI en matière de transmission des dossiers, va la renvoyer au bureau du Greffe le 16 janvier 2012 comme le dit les textes de la Cour avec un courriel adressé par lequel la Juge unique (Silvia Fernandez de Gurmendi) demandera au Greffe de « soumettre ses observations à la requête de Me Altit au plus tard le jeudi 19 janvier 2012. »

Le Greffe déshabille Me Emmanuel Altit

*Sur la recevabilité* de cette deuxième requête de Me Altit, le Greffier notera dans ses observations d'emblée que la requête a été introduite auprès de la Chambre par le Conseil de la défense qui a omis de préciser la base juridique de cette saisine. Ensuite, le Greffier rappellera à Me Altit qu'il a rendu le 28 décembre 2011 sa décision sur l'aide judiciaire aux frais de la Cour déposée par M. Laurent Gbagbo par laquelle il accorde provisoirement l'aide judiciaire totale durant la phase préliminaire, en attendant les conclusions de l'enquête sur ses biens et avoirs. En vertu de cette décision, poursuit le Greffier dans sa note d'observation en date du 19 janvier 2012 « l'équipe de la défense s'est vue allouer en conséquence toutes les ressources prévues par le système d'aide judiciaire de la Cour à toutes les équipes de Défense

des personnes indigentes intervenant dans les procédures devant la Cour, telles que prévues dans l'ensemble des documents définissant le cadre dudit système. » Et d'ajouter : « C'est pourquoi, en dépit de l'absence de spécification relativement à sa base juridique, la requête sur le champ de l'aide judiciaire formulée par la Défense doit être considérée, aux vues de son contenu, comme une demande de moyens financiers supplémentaires en vertu de la norme 83-4 du Règlement de la Cour. La norme 83-3 du Règlement de la Cour prévoit que la personne qui bénéficie de l'aide judiciaire aux frais de la Cour peut présenter une demande au Greffier en vue d'obtenir des moyens financiers supplémentaires. Or, en l'espèce, le Conseil de la Défense a directement déposé sa requête sur le champ de l'aide judiciaire devant la Chambre et s'est abstenu de la présenter préalablement au Greffier aux fins qu'une décision approuvée soit rendue ».

Et de conclure sur rien que « la forme » de la demande de l'avocat de Gbagbo : « Agissant de la sorte, le conseil de la défense a manifestement agi en violation de la procédure clairement à la norme 83-3 sus indiquée et de ce fait, la requête doit être déclarée irrecevable et rejetée dans sa totalité ».

Après la forme, le Greffier attaque le fond.

Sur le « fond » la copie du deuxième devoir de Me Altit souffrira également de graves insuffisances. *D'abord au niveau des considérations préliminaires sur le système l'aide judiciaire aux frais de la Cour.* Pour le Greffe, les ressources allouées à l'équipe de la Défense à ce stade en vertu de sa décision du 285 décembre 2011, sont prévues comme telles par le programme d'assistance judiciaire de la Cour adopté par les Etats Parties de la Cour, et qui est régi par le principe du procès équitable. « Les textes pertinents de la Cour présentent suffisamment de garanties pour permettre, sur la base d'éléments objectifs, d'ajuster les ressources allouées aux équipes en fonction de la nature de l'affaire » précise, le Greffier.

*Concernant les considérations liées aux ressources à la disposition de l'équipe de la Défense,* défendues par Me Altit sur la base de la complexité de l'affaire « le Procureur contre Laurent Gbagbo », le Greffier révèle que « le fait d'alléguer de nombreuses et diverses questions à débattre durant la phase préliminaire ne démontre pas non plus le caractère justifié des ressources complémentaires demandées, dès lors que toutes les [affaires](#) déférées devant une juridiction internationale, y compris tous les cas traités par la Cour, sont par principe complexes. Cette complexité s'explique notamment par la nature des crimes en cause, l'implication des [victimes](#) dans la procédure, les considérations liées aux enquêtes sur le terrain, les divers aspects de la coopération, ect. C'est dans ce sens d'ailleurs que cette complexité intrinsèque aux affaires traitées par la Cour a été l'un des facteurs essentiels dûment pris en compte dans la détermination des ressources importantes allouées aux équipes en vertu du système d'aide judiciaire de la Cour. »

*Sur les enquêtes et les arguments relatifs à la procédure de récolement et qui motive la Défense à demander une allocation d'un montant de 290 000 euros,* soit environ 4 fois le montant prévu dans le système d'aide judiciaire, le Greffe rappelle « qu'il appartient à chaque conseil de gérer les ressources affectées à la représentation légale de son client d'une façon propre à assurer la défense adéquate de celui-ci devant la Cour, y compris du point de vue des enquêtes ... Aussi, les dépenses : billet d'avion, documentation requise si cela est justifiée, frais de déplacement et de guide sur le terrain lorsque les coûts afférents sont raisonnables, invoquées par le Conseil étant, pour l'essentiel, inhérentes à la nature de toute enquête concernant les procédures judiciaires devant une juridiction pénale internationale, le budget des enquêtes prévu dans le système d'aide judiciaire est défini sur la base de cette réalité.»

*Sur la période couverte par l'aide judiciaire, le Greffier [soutien](#) que la lecture de la norme 123-3 du Règlement du Greffe faite par le Conseil de la Défense est erronée.* « Cette norme ne fait aucune mention d'un droit à l'aide judiciaire dès le transfert de la personne concernée ni n'en consacre même un principe allant dans le sens prétendument avancé. Le droit à l'octroi de l'aide judiciaire à titre temporaire, dans l'attente de l'examen de la demande, ne saurait être reconnu qu'à compter du dépôt de la demande d'aide judiciaire.»

*Concernant les bureaux, le système de communication, le matériel informatique et les frais de traduction, le Greffier note d'emblée qu'il n'existe pas dans les textes de la Cour de disposition consacrant un droit aux équipes de la Défense de se voir attribuer d'office un bureau au sein de la Cour.* « L'attribution de bureau à la Cour n'est pas un droit mais un plus qu'il faut nécessairement considérer à la lumière de la disponibilité de bureaux ».

*Enfin, les arguments de Me Altit relatifs à la nécessité de faire preuve de diligence et d'agir de façon opérationnelle ne remettent pas en cause la conclusion du Greffier sur le point examiné. Au contraire, note le Greffier « elle la conforte dès lors que la diligence et l'efficacité sont des qualités nécessaires attendues en tout temps de tout Conseil intervenant devant la Cour pénale internationale, et de surcroît remplissant les critères de qualification hautement élevées prévues à la norme 67 du Règlement de la Cour et la Règle 22 du Règlement de la procédure et de preuve ».*

La CPI expose au grand jour les insuffisances de Me Altit

Malgré la réplique de l'avocat du président Gbagbo en date du 24 janvier 2012 dans laquelle, après avoir fait à son tour des observations sur l'irrecevabilité de sa demande soumise à la Chambre par le Greffe, il demandait le rejet de la requête du Greffe qui cette fois-ci visait à rendre publique la présente procédure, *la CPI a ordonné le 27 janvier 2012 à la Défense de présenter, au plus tard le mercredi 1<sup>er</sup> février 2012 à 16heures, une version publique expurgée de sa requête et de ses observations ; et au Greffier de présenter, au plus tard le vendredi 3 février 2012 à 16heures, une version publique expurgée de ses observations prenant en compte les expurgations effectuées dans les documents de la Défense.*»

*Questions :* Me Emmanuel Altit connaît-il les procédures de la CPI ? Est-il compétent pour défendre un si complexe dossier, qui a à la fois un caractère politique mais aussi juridique ? Les avocats ivoiriens, la famille biologique du président Gbagbo, le FPI, la galaxie patriotique et le président Laurent Gbagbo lui-même sont avertis. Sinon vous avez dit audience de confirmation des charges le 28 juin 2012 ? Mieux vaut tard que jamais dirait l'autre.

Dr BOGA Sako Gervais

PK/ Eventnews.fr

<http://www.ivoirediaspo.net/?p=6954>